

**Conférence générale**

31e session
Document d'information

Генеральная конференция

31-я сессия
Информационный документ

inf

Paris 2001

General Conference

31st session
Information document

المؤتمر العام

الدورة الحادية والثلاثون
وثيقة إعلامية

Conferencia General

31^a reunión
Documento de información

大会

第三十一届会议
资料性文件

31 C/INF.10
18 octobre 2001
Original anglais/français

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de l'ouverture du débat de politique générale
31e session de la Conférence générale

UNESCO, 16 octobre 2001

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Madame la Présidente du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il y a plus de cinquante ans, des hommes se réveillaient sur les décombres ... Plus jamais ça, avaient-ils dit.

Notre Organisation est née de leur détermination à dépasser la logique de guerre en créant les conditions d'un dialogue confiant entre les peuples. Le message de notre Acte constitutif nous est apparu d'une cruelle actualité, le 11 septembre dernier, quand la violence et le fanatisme aveugles ont atteint un nouveau seuil dans l'intolérable.

Depuis un peu plus d'un mois, partout dans le monde, on s'interroge, on tente d'avancer des explications. Pour certains, nous assisterions au premier acte d'une tragédie déjà écrite, le "clash des civilisations", conclusion inéluctable d'un long processus historique. D'autres, atteints de myopie, érigent l'amalgame en mode de pensée : terrorisme et Islam seraient pour eux indissociables. Il y a également ceux qui cherchent à établir une hiérarchie entre les différentes cultures et les différentes religions. Beaucoup, et c'est sans doute le plus grand nombre, désespèrent des promesses que semblait porter le nouveau millénaire.

Autant d'hypothèses fallacieuses ou désespérées, qu'il nous faut condamner ou rejeter.

En créant les Nations Unies, la communauté internationale nous a donné une raison d'espérer. Elle s'est en effet dotée d'un lieu pour débattre, collectivement, des moyens d'agir, et de textes juridiques, à portée universelle, qui lui permettent de faire face à des actes qui, s'ils restaient impunis, créeraient les conditions d'un nouvel embrasement généralisé.

Au sein de ce système, l'UNESCO a un rôle important à jouer, même si son action ne s'inscrit pas dans le court terme. En effet, pour être durablement efficaces, les indispensables initiatives politiques, diplomatiques, sécuritaires et financières qui sont en train d'être prises par la communauté internationale doivent être complétées par d'autres, à dimension "culturelle".

De la même manière qu'il faut s'appliquer à tarir les sources de financement de ce nouveau terrorisme international, et à démanteler ses réseaux actifs, il faut combattre les alibis culturels et idéologiques dont il se pare pour trouver des soutiens et développer son implantation.

Il est faux et même dangereux de considérer l'exclusion, la discrimination, la pauvreté comme les racines du terrorisme. Il faut cependant bien constater que ces fléaux servent de prétexte à ceux qui recherchent des fantassins pour la guerre personnelle qu'ils mènent contre l'humanité.

Raison de plus pour redoubler d'efforts, et tenter d'y apporter une réponse à la fois cohérente et globale. L'Organisation des Nations Unies, et la constellation d'institutions qui lui sont attachées, constituent précisément le lieu où peut être forgée cette réponse cohérente et globale. Et c'est probablement le sens qu'il faut donner à l'octroi du prix Nobel de la paix conjointement aux Nations Unies et à son Secrétaire général "pour leur travail en faveur d'un monde mieux organisé et plus pacifique". Ce prix consacre de manière éclatante la conviction que la paix et la sécurité internationales ne peuvent aujourd'hui résulter que d'une volonté

collective, concertée et organisée à l'échelle mondiale. C'est l'occasion pour nous tous de réaffirmer notre engagement en faveur de la coopération multilatérale, qui est à l'évidence le seul cadre pour appréhender et traiter les problèmes d'un monde en voie de globalisation. C'est aussi l'occasion pour moi de féliciter chaleureusement Kofi Annan pour cette distinction qui nous honore tous.

Ces tragiques événements auront soudain placé les valeurs qui sont au coeur de la mission de l'UNESCO - la tolérance, le dialogue, le respect, la compréhension mutuels : en un mot la culture de la paix - au premier rang des priorités internationales. C'est bien le message qu'entendait porter l'Année du dialogue des civilisations que nous célébrons en 2001. Il n'en est que plus actuel. Nous devons redoubler d'efforts pour non seulement renforcer la connaissance et la compréhension de la diversité des cultures, mais aussi l'aptitude à accepter l'Autre, dans sa différence, et à l'accueillir dans une volonté de "vivre ensemble" qui est aujourd'hui ce dont nous avons le plus besoin.

Bien sûr, l'UNESCO se devra de faire plus, et mieux encore, pour progresser dans cet objectif qu'elle poursuit depuis sa création. Nous ne pourrons certainement pas faire l'économie d'un réexamen en profondeur des moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ceux que, visiblement, nous n'avons pas su convaincre. Il ne s'agit pas de réinventer ce qui existe, mais de reconsidérer, à la lumière des événements récents et des enseignements que nous devons en tirer, nos modalités d'action et les publics que nous devons toucher.

Plus généralement, il nous faudra participer à la mise en place, à l'échelon international, des instruments d'un nouveau mode de dialogue. Au-delà du dialogue entre Etats, dont les rouages sont aujourd'hui relativement bien huilés, il nous faudra inventer les règles d'un dialogue entre les Etats et ces expressions encore diffuses de ce qu'on appelle désormais les "sociétés civiles". C'est là une tâche qui attend les Nations Unies dans leur ensemble, si elles veulent relever les défis de la mondialisation. L'UNESCO, qui entretient de longue date une relation quasi symbiotique avec les organisations non gouvernementales et les communautés intellectuelles et professionnelles, pourra contribuer utilement à ce débat.

Monsieur le Président,

Cette 31e session de la Conférence générale est saisie d'un document - la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 - qui incarne notre vision du rôle et des responsabilités de l'UNESCO en ce début de XXIe siècle. Cette vision a pris corps au cours des deux années écoulées, mais les événements de ces dernières semaines sont venus apporter, hélas, une tragique confirmation de son actualité.

Elle est tout entière ordonnée autour de la promotion de deux principes aussi fondamentaux qu'indissociables : l'universalité et la diversité. Il s'agit là, certes, d'une tension qui a inspiré l'action de l'UNESCO depuis sa fondation, mais qui revêt une signification nouvelle à l'heure de la mondialisation.

Au moment où se dessinent les contours d'un système qui, en deçà et en delà des relations interétatiques, devient à proprement parler mondial, le besoin se fait sentir, dans de nombreux domaines de la vie économique, sociale et culturelle, de définir de nouvelles règles du jeu, d'établir des normes et des principes de régulation, ou tout simplement de fonctionnement, qui puissent être acceptables par tous, parce qu'ils reposent sur des valeurs reconnues et partagées par tous.

L'universalité est sans doute aujourd'hui le véritable enjeu de la mondialisation, pour autant qu'on veuille que la mondialisation bénéficie à tous et à l'humanité tout entière. C'est particulièrement vrai dans les domaines qui concernent l'UNESCO : dans un contexte de dérégulation et de privatisation croissante des différentes sphères de la vie sociale, l'UNESCO doit s'apprêter à défendre l'éducation, la science et la culture comme des biens particuliers, porteurs de valeurs et de sens, qui doivent être préservés au nom de l'humanité dans son ensemble. Je suis convaincu que l'UNESCO sera ainsi appelée, dans les années à venir, à renforcer très sensiblement son action normative, pour protéger et consolider ce qu'il est désormais convenu d'appeler "les biens publics communs".

Mais cette universalité ne peut plus être aujourd'hui pensée que dans le contexte de la reconnaissance de la diversité - diversité des besoins et des aspirations, des environnements et de modes de vie, des systèmes de pensée et de croyances. La gestion harmonieuse de la diversité, dans un sens qui soit respectueux de l'éthique et des intérêts de l'humanité prise dans son ensemble, est sans doute le défi le plus pressant pour la communauté internationale.

Dans ce contexte, le rôle traditionnel de l'UNESCO - de création, de sauvegarde, de diffusion et de partage du savoir - revêt une nouvelle actualité, puisqu'il s'agit d'assurer la participation du plus grand nombre à l'orientation et au progrès de ces sociétés dites "de la connaissance", où le savoir devient le moteur du développement. Il importe de s'assurer que chaque individu et chaque société accèdent de manière équitable à l'information et aux compétences que requiert ce développement fondé sur la connaissance.

Telle est la mission qui à mon sens s'impose pour l'UNESCO en ce début de XXI^e siècle. Ordonnée autour de ces trois axes stratégiques que sont la *promotion de l'universalité*, la *protection de la diversité* et le *partage du savoir*, elle se fixe pour objectif prioritaire l'élimination de la pauvreté. La mondialisation, qui a créé des richesses et un bien-être sans précédent pour certains, est pourtant synonyme de marginalisation, d'exclusion, et de privations accrues pour beaucoup d'autres, qui représentent en fait la majeure partie de l'humanité. La persistance de la pauvreté, et surtout de l'extrême pauvreté, est un déni fondamental de justice, et une offense à la dignité humaine. Son élimination est le premier pas dans la voie d'une mondialisation à visage humain. Il s'agira pour l'UNESCO d'intégrer les objectifs qui lui sont propres, ceux de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté mises en oeuvre aux niveaux national et international, en vue de donner à chaque groupe, et à chaque individu, y compris les plus marginalisés, la possibilité d'opérer ses propres choix, et de participer à la construction des sociétés en devenir.

Pour ce faire, les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent un potentiel inédit. Si l'élargissement de la fracture numérique doit être évité à tout prix, les nouvelles technologies peuvent constituer un levier extrêmement puissant pour promouvoir, sur une échelle encore sans précédent, l'échange et la diffusion du savoir, l'éducation et la formation, la promotion de la créativité et du dialogue interculturel. Dans les années à venir, l'UNESCO devrait se faire le pionnier de cette "nouvelle donne" qu'apportent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en explorant les potentialités qu'elles offrent pour progresser vers un monde plus équitable et vers des sociétés plus participatives et plus solidaires - en un mot vers une mondialisation à visage humain.

Dans ce projet, l'UNESCO n'est pas seule. Elle n'est qu'un instrument dans une partition beaucoup plus vaste. Elle ne saurait non plus être *tout* pour *tout* le monde. Aussi devons-nous nous resserrer toujours davantage sur ce qui fait notre avantage comparatif, en nous

constituant en foyer d'identification et de diffusion de la meilleure expertise mondiale, en plate-forme de dialogue politique et d'échanges interdisciplinaires, et en catalyseur de la coopération internationale dans nos domaines de compétence.

C'est ce qui m'a conduit, dans mes propositions pour les deux années à venir, à centrer les efforts et les ressources sur cinq domaines d'action considérés comme absolument prioritaires : l'éducation de base ; les ressources en eau et les écosystèmes ; l'éthique des sciences et des technologies ; la diversité, le pluralisme et le dialogue interculturel ; et l'accès à l'information pour tous, en particulier dans le domaine public.

Monsieur le Président,

Cette vision de l'UNESCO des premières années du XXI^e siècle était déjà en gestation quand je me suis exprimé devant vous pour la première fois il y a deux ans.

Elle s'est bien sûr enrichie considérablement pendant ces deux années, grâce aux débats qui ont eu lieu au sein du Conseil exécutif et de son Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO du XXI^e siècle, grâce aussi aux diverses consultations qui ont été lancées auprès des Etats membres et de leurs commissions nationales, et grâce à l'intense travail qu'a fourni le Secrétariat.

Cette vision, qui vous est proposée dans la Stratégie à moyen terme, a commencé à prendre forme et vie à travers l'action menée au cours des deux années passées. Et le thème fédérateur sous lequel notre Conférence générale se réunit - *vivre ensemble dans notre diversité* - est superbement illustré par l'exposition que nous avons inaugurée hier soir.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux que l'UNESCO soit aujourd'hui prête à proposer le premier texte de portée internationale traitant de la **diversité culturelle** et de la multiplicité des aspects qu'elle recouvre.

Ce texte est le fruit d'un processus de coopération exemplaire entre le Secrétariat, le Conseil exécutif et les Etats membres dans leur ensemble. Le projet de Déclaration qui vous est transmis par le Conseil exécutif a fait l'objet d'un consensus large et fort. Nous pouvons donc tous, collectivement, être fiers de ce résultat.

Il atteste que l'UNESCO a su se saisir à temps d'une question qui se révèle aujourd'hui être au coeur des préoccupations internationales. Son élaboration a été longue, puisqu'il a fallu réconcilier des points de vue au départ très différents. En lui-même, il témoigne d'une approche de la diversité qui en fait un facteur d'inclusion, et non de division. Comprendre, respecter, stimuler la diversité en même temps que le "vouloir vivre ensemble", c'est en quelques mots le corps de cette Déclaration, qui devrait pouvoir tenir lieu de boussole pour naviguer sur les eaux mouvantes de la mondialisation. Et si elle constitue un acquis intellectuel majeur, elle représente aussi un engagement politique de la première importance. Il me reste à souhaiter qu'au-delà du cadre de référence éthique qu'elle constitue, elle puisse revêtir un jour la même force que la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au lendemain des événements tragiques du 11 septembre et de ce qui s'en est suivi, sa pertinence n'en est que plus évidente.

C'est à la lumière de cette déclaration que doit être comprise l'action de l'UNESCO en faveur du **patrimoine**. Car notre conception du patrimoine est tout, sauf mémorialiste. C'est parce que le patrimoine est le creuset où se sont réunies, à un moment donné de l'histoire, de

multiples influences et sources d'inspiration, qu'il peut être aujourd'hui le symbole d'une identité à la fois commune et plurielle, d'où peuvent jaillir les forces vives de la créativité.

Au regard de la diversité culturelle, et dans sa fonction de continuité entre les générations, le patrimoine immatériel revêt une importance fondamentale, alors même qu'il constitue sans doute l'aspect le plus vulnérable de l'identité culturelle des peuples. Dans bien des endroits du monde, et en particulier dans les pays en développement, ce patrimoine est en péril. Comparé aux dispositifs efficaces que nous avons su mettre en place pour le patrimoine matériel, le patrimoine immatériel est resté le "parent pauvre" de notre action. Il m'a donc semblé nécessaire et urgent de proposer le principe de l'élaboration d'un instrument international pour la *sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, et, en complément de cette action normative, qui s'inscrit nécessairement sur le long terme, d'intervenir par une action immédiate.

Vous avez tous à l'esprit la première *Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel* de l'humanité, qui a eu lieu ici même, au Siège, en mai dernier, et qui a été une première réponse à cette urgence. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de découvrir quelques-uns d'entre eux au cours de trois soirées exceptionnelles qui vous seront offertes, la première ce soir, et les autres au cours des prochaines semaines. La deuxième Proclamation aura lieu en mai 2003. J'espère que vous serez nombreux à proposer des candidatures et que nous pourrons proclamer un bien plus grand nombre de chefs-d'oeuvre à cette occasion. Je crois que tout ce travail, effectué par étapes, contribuera à éclairer la réflexion de la Conférence générale sur le nouvel instrument normatif pour la sauvegarde du patrimoine immatériel qui est appelé, à terme, à devenir le complément de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Il va de soi que l'UNESCO évitera tout double emploi avec le travail mené par d'autres institutions, notamment l'OMPI, tout en maintenant une étroite coordination avec cette dernière.

Un autre domaine qui requiert notre action urgente, du fait des menaces de pillage qui pèsent sur lui, est le patrimoine subaquatique. Avec la *Convention sur le patrimoine subaquatique*, dont le texte vous est proposé au terme d'un long processus d'élaboration qui s'est étalé sur plus de quatre ans, nous disposerons d'un arsenal complet d'instruments normatifs visant à protéger le patrimoine matériel. C'est pourquoi j'attache la plus grande importance à ce que cette Convention soit adoptée au cours de la présente session.

Si j'insiste tant sur le patrimoine, c'est parce qu'il est un extraordinaire témoignage de l'unité fondamentale de l'humanité par-delà la diversité de ses manifestations. Il atteste de la rencontre féconde des cultures, de leurs emprunts réciproques, de leur nécessaire interaction.

C'est parce qu'ils incarnaient l'unité du peuple afghan, dans la continuité de ses origines et la diversité de ses appartenances, que les bouddhas de Bamyan ont été détruits. Ce faisant, c'est la mémoire collective de l'humanité qui s'est trouvée amputée. Ce vers du grand poète de l'Islam, Sa'dî de Shîrâz, que je citais dans cette même salle il y a deux ans, résonne aujourd'hui cruellement à mes oreilles : "Tous les êtres humains ne forment qu'un être ; qui touche à l'un de ses membres me touche - et s'il le blesse, il me blesse".

En ces jours sombres de notre histoire commune, dominés par la peur, le feu et le sang, il serait bon que la communauté internationale entreprenne une action d'envergure, qui témoigne de la conscience de son unité et de sa volonté de se réunir autour d'une grande oeuvre de coopération, de concorde et de paix.

Je suis convaincu que l'heure est venue de lancer une action de portée internationale en faveur de la sauvegarde du patrimoine de la *vieille ville de Jérusalem*. En raison de son caractère unique et des valeurs universelles qui s'y attachent, cette ville d'art, de spiritualité et d'histoire ne concerne pas seulement ceux qui, de par le monde, restent préoccupés par la nature de son statut et les modalités de son devenir. Elle concerne l'humanité dans son ensemble. Je lance donc un appel pour que soit engagée, sous les auspices de l'UNESCO, et dans l'esprit de la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, l'élaboration d'un plan global de sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel qui demeure, hélas, encore inscrit sur la Liste du patrimoine en péril. Je me propose donc, si cette initiative recueillait un large soutien, de rechercher les moyens destinés à financer cette opération, que j'entends bien mener sur des bases strictement professionnelles et techniques, et en dehors de toute considération politique. J'en appelle à la communauté internationale pour ce que je considère un devoir de dignité ; pour qu'en cette période de trouble et de déraison, nous manifestations - par un acte hautement symbolique - notre foi dans le devenir d'une humanité réconciliée avec elle-même.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est dans le domaine culturel que le respect de la diversité, la compréhension mutuelle et la tolérance trouvent leur expression la plus éloquente. Mais le progrès de la paix internationale, du bien-être et de la sécurité de l'être humain est aussi une préoccupation que l'UNESCO met en avant dans tous ses domaines de compétence.

Il est évident, surtout dans un contexte général de mondialisation de plus en plus rapide, que les individus et les communautés dont le niveau d'instruction est insuffisant risquent non seulement d'être marginalisés au sein de leur propre société mais aussi d'être exclus de la société planétaire.

La tenue du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, au Sénégal, en avril 2000 s'est révélée être un tournant non seulement pour le mouvement en faveur de l'EPT, mais aussi pour l'UNESCO. La Conférence de Dakar a donné l'occasion aux Etats membres et à la communauté internationale de renouveler leur engagement collectif à offrir à tous une éducation de base de qualité. Le Cadre d'action de Dakar adopté par le Forum indiquait les objectifs quantitatifs et qualitatifs devant être atteints d'ici à 2015. Fait important, on a clairement démontré que l'amélioration de l'éducation de base et l'élimination de la pauvreté sont liées. De fait, c'est au niveau de l'équation éducation/pauvreté que l'ignorance, la discrimination et l'exclusion en se surajoutant au dénuement et à la misère aboutissent à priver systématiquement les individus de leurs droits et de leurs chances.

Grâce à la Conférence de Dakar, la place centrale de l'UNESCO dans les efforts déployés en faveur de l'EPT a été dûment reconnue. Le rôle de l'UNESCO consiste non seulement à coordonner et à encourager le processus global vers la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier à travers la promotion de modes efficaces de partenariat, mais également à donner l'élan nécessaire à l'EPT aux niveaux international et régional. Au niveau national, ce sont bien entendu les autorités nationales et leurs partenaires dans la société civile et le secteur privé qui doivent fournir l'essentiel de l'impulsion nécessaire à l'EPT.

J'ai le sentiment, à la lumière des événements récents, que les buts et objectifs qualitatifs fixés à Dakar doivent être revus à la hausse. Il faut en particulier davantage s'attacher à

améliorer la qualité de l'éducation de base en cultivant des valeurs, des attitudes et des comportements propres à favoriser la paix, la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect d'autrui. La Conférence internationale de l'éducation organisée à Genève début septembre par le BIE est parvenue à placer plus franchement dans le cadre des objectifs de l'EPT tous les aspects du thème "Apprendre à vivre ensemble". L'accent mis sur ce thème sera certainement évoqué pendant les débats de la prochaine réunion du Groupe de haut niveau, en même temps que l'examen du premier rapport sur le suivi du Forum de Dakar, la mobilisation de l'aide financière internationale en faveur de l'EPT et la poursuite des efforts de consolidation de la volonté et de l'engagement politiques nécessaires pour faire de l'EPT une réalité dans les années à venir.

C'est à l'Institut de statistique de l'UNESCO, dont le siège a déjà été transféré à Montréal, au Canada, en vue de son inauguration officielle fin novembre, qu'appartiendront les capacités et les moyens techniques pour éclairer à l'aide d'informations les efforts en faveur de l'EPT. En tant qu'Observatoire de l'EPT, l'ISU jouera un rôle de premier plan dans la production et la diffusion de données clés sur l'éducation dans les années à venir. La production et l'analyse de statistiques exactes et fiables seront particulièrement importantes pour étayer les processus d'élaboration des politiques nationales et internationales.

Il est bien sûr primordial de veiller à ce que les politiques de l'éducation s'appuient sur des connaissances, mais il est tout aussi important que les conseils et les avis fournis par l'UNESCO sur les orientations à prendre soient également fondés sur des valeurs, en particulier les valeurs communes énoncées dans des conventions internationales et d'autres instruments normatifs. Là encore, le savoir ne suffit pas en lui-même. Pour vivre ensemble dans notre diversité, nous devons cultiver des attitudes et des valeurs appropriées à travers toutes nos politiques et nos programmes.

L'importance de combiner savoir et valeurs saute aux yeux lorsque l'on songe à la pandémie de VIH/sida. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté pour que les aspects du problème du VIH/sida qui relèvent de l'éducation figurent en tête des priorités de l'UNESCO, en particulier la question de l'éducation préventive mais aussi celle du redressement et de la remise en état de systèmes éducatifs cruellement privés de personnels éducatifs indispensables. Le problème du VIH/sida est d'une gravité particulière en Afrique subsaharienne, région sur laquelle l'UNESCO doit concentrer ses efforts.

La question de la sécurité de l'être humain se pose également compte tenu des découvertes scientifiques et des avancées technologiques, comme l'illustrent clairement les progrès accomplis ces dernières années par les sciences de la vie et les biotechnologies. Le domaine de la bioéthique se développe actuellement face aux nouveaux risques et aux nouveaux choix difficiles qui se dessinent, en particulier dans le domaine de la génétique. Il est désormais impératif que les Etats membres s'impliquent dans ces questions, non seulement en se livrant à une réflexion, mais aussi en élaborant une législation nationale et internationale, dans laquelle les principes fondamentaux de la bioéthique devraient être consacrés.

Ces questions se caractérisent à la fois par leur urgence et leur extrême importance. Je me réjouis donc du fait que pendant la Conférence générale sera organisée une table ronde des ministres de la science, qui donnera pour la première fois aux ministres de la science du monde entier l'occasion de se rencontrer pour parler des multiples problèmes urgents que pose la bioéthique et débattre de l'élaboration éventuelle, d'une importance primordiale, d'une norme internationale qui reflète la position commune de la communauté internationale en la

matière. Cette table ronde mettra à profit les travaux les plus intéressants réalisés par le Comité international de bioéthique et le Comité intergouvernemental de bioéthique, qui ont contribué à largement faire reconnaître le rôle pilote joué par l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique au sein du système des Nations Unies.

Il est capital d'assurer en permanence une coopération et une coordination internationales étroites pour l'étude de ces problèmes épineux. Dans cette perspective, j'ai pris l'initiative de proposer la création d'un Comité interinstitutions de bioéthique ; la première réunion consultative s'est d'ailleurs tenue le 17 septembre 2001. J'ai écrit récemment au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour lui indiquer que l'UNESCO est disposée à entreprendre les travaux scientifiques préparatoires à l'élaboration d'une Convention interdisant le clonage humain, comme l'ont proposé la France et l'Allemagne pendant la session en cours de l'Assemblée générale.

Ainsi, par ces différents biais, l'UNESCO s'efforce de faire en sorte que la capacité de l'humanité à créer de nouvelles connaissances ne dépasse pas sa capacité à exercer un jugement moral sain. En alliant son expertise et son expérience dans le domaine des sciences naturelles, sociales et humaines, l'UNESCO est bien placée pour aborder les problèmes cruciaux soulevés par la révolution génétique. Nous citerons par exemple l'élaboration d'un instrument international concernant les données génétiques, qui abordera les problèmes de la confidentialité et de la discrimination fondée sur des considérations génétiques. De même qu'elle est soucieuse de préserver la diversité culturelle, l'UNESCO mène dans le domaine de la bioéthique une action qui vise à préserver le patrimoine humain que constitue la diversité génétique, qui est le fondement même de la sécurité de l'espèce humaine.

La question de la diversité se pose également en ce qui concerne les écosystèmes du monde naturel. Il est inconcevable de tenter de donner un visage humain au processus de mondialisation si l'on ne prend pas sérieusement en compte la sécurité, l'interdépendance et la biodiversité de l'environnement. A cet égard, les ressources en eau douce seront un problème crucial au cours de la période à venir.

Il faut mobiliser les ressources de la science et de la technologie pour rechercher une solution au problème des ressources en eau qui va bientôt se poser. Mais il ne faut pas agir seul. Compte tenu de son avantage comparatif et de son approche interdisciplinaire, l'UNESCO s'est vu confier la responsabilité d'accueillir le nouveau Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau, pour lequel 23 organismes des Nations Unies ont été mobilisés. Ce programme mondial, qui repose sur une coopération et une coordination interinstitutions efficaces, s'emploie activement à évaluer et suivre l'évolution des ressources en eau douce. Il élabore également des instruments destinés à faciliter la résolution pacifique des conflits liés à l'utilisation de l'eau douce. L'UNESCO dispose des moyens requis pour jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, forte de l'expérience et des capacités qu'elles a acquises dans son rôle d'intermédiaire fiable entre les décideurs et la communauté scientifique.

Comme dans le domaine de l'éducation, les efforts de l'UNESCO en matière de communication et d'information doivent tendre de plus en plus à encourager les populations à vivre ensemble dans la paix et la dignité. Depuis des années, l'Organisation s'efforce de trouver le juste milieu entre, d'une part, le respect des principes de la libre circulation de l'information et, de l'autre, la volonté de promouvoir la créativité grâce à la protection des droits des artistes et des auteurs créatifs. Ce débat a pris une dimension nouvelle maintenant que nous entrons dans la nouvelle ère de l'information et c'est la raison pour laquelle les

débats que nous menons ici - non seulement sur l'utilisation équitable du cyberespace, mais également pour tout ce qui touche à l'édification de sociétés fondées sur le savoir qui respectent la diversité culturelle - démontrent une fois encore la pertinence de l'Organisation.

S'agissant des nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous mettons en oeuvre une double stratégie. En premier lieu, nous devons élargir et faciliter le libre accès à l'information pour tous et, en second lieu, nous devons promouvoir et protéger la diversité culturelle. L'UNESCO doit faire tout ce qui est dans son pouvoir pour promouvoir l'accès au domaine public et faire en sorte que la diversité culturelle soit garantie sur les réseaux utilisés par les nouveaux moyens de communication. Le portail de l'UNESCO a été conçu dans ce but. En outre, l'UNESCO doit élaborer un instrument normatif adapté aux nouvelles conditions des échanges d'information. En ce qui concerne l'accès au cyberespace et à la promotion du multilinguisme, le texte élaboré par un groupe d'experts a soulevé des difficultés pour certains Etats membres. Il a été remanié et une version révisée susceptible de constituer le point de départ d'un plus large consensus a été distribuée.

Toutes ces questions sont d'une importance capitale au moment où nous préparons le Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le message de l'UNESCO doit être entendu. Apprendre à vivre ensemble dans le village planétaire suppose le droit de s'exprimer, le devoir d'être vigilant et le désir de comprendre.

Monsieur le Président,

Quand j'ai eu l'honneur de devenir le Directeur général de l'UNESCO il y a deux ans, les Etats membres m'ont assigné deux objectifs majeurs : améliorer l'utilité de l'Organisation et renforcer son efficacité.

J'ai travaillé très durement sur ces deux fronts. Je viens de décrire brièvement ce qui a été fait pour améliorer l'utilité de nos programmes. Je voudrais maintenant parler du renforcement de l'efficacité de l'UNESCO grâce à la réforme de sa gestion et de son administration.

Nous avons fait de grands pas en avant : le personnel, moi-même et le Conseil exécutif avons travaillé ensemble dans un esprit de coopération et d'effort collectif dont nous pouvons, à juste titre, tirer une grande satisfaction. Je voudrais saisir cette occasion de rendre hommage au travail effectué par le Conseil exécutif et sa Présidente au cours des quatre dernières sessions pour s'attaquer, dans un esprit de confiance et de collaboration tourné vers le progrès et l'avenir, à un si grand nombre des sérieuses difficultés d'administration et de gestion qui devaient être surmontées.

Nous avons dû faire face à de nombreuses exigences contradictoires dont la plus notable a été la nécessité de concilier rigueur financière et volonté de modernisation rapide. Et pourtant, nous avons réussi, en l'espace de deux ans, à opérer une série de réformes dont la profondeur et l'ampleur sont, je crois, sans comparaison dans le système des Nations Unies. Ceci s'explique en grande partie par l'appui politique très ferme que j'ai reçu et que je continue de recevoir de vous, les Etats membres.

Toutefois, je suis bien obligé de noter que dans de nombreuses autres institutions des Nations Unies, des efforts de réforme similaires ont bénéficié d'un certain volume de financement supplémentaire qui était une façon de reconnaître que toute réforme a un coût.

Mais nous l'avons faite, même sans financement supplémentaire. Je crois donc pouvoir légitimement espérer qu'un jour prochain cette réforme produira pour nous des dividendes. L'UNESCO le mérite.

Le Secrétariat est différent de celui que vous avez connu il y a deux ans. Il a été radicalement restructuré tant au Siège que hors Siège. Notre objectif a été de le rendre plus simple et plus rationnel, d'éliminer confusion et doubles emplois, de rétablir des lignes hiérarchiques claires, de faire en sorte que les structures servent aux besoins du programme (et non le contraire) et d'introduire un nouveau système moderne de contrôle interne, première étape vers l'instauration d'une responsabilisation accrue à tous les niveaux.

Je n'entrerai pas dans tous les détails de la réforme. Mais puis-je rappeler que, lors de ma nomination, il y avait au total près de 200 postes de directeurs et de niveau supérieur au Siège et hors Siège. Maintenant, il y a environ 50 directeurs au Siège et quelque 45 directeurs hors Siège. En outre, les sous-directeurs généraux sont au nombre de 10, au lieu de 21. Cette réduction de près de 200 à un peu plus de 100 en l'espace de deux ans est de toute façon un progrès considérable et je suis sûr que vous en conviendrez.

Un autre domaine sensible dont j'ai dû m'occuper personnellement est celui de la réforme de notre réseau décentralisé d'unités hors Siège. Ici aussi, les résultats sont positifs et je crois que nous pouvons, collectivement, nous féliciter de ce qui a été réalisé. Le réseau d'unités hors Siège a été simplifié et un système plus cohérent mis en place. La rationalisation a permis globalement de réduire le nombre d'unités d'un tiers par rapport aux 70 et davantage qui existaient auparavant. De fait, à la fin de 2001, 18 bureaux auront été fermés, dont 14 l'ont déjà été. Trois autres bureaux fermeront l'année prochaine.

Les nouveaux bureaux multipays sont déjà en train d'être renforcés ; tous seront dotés en temps voulu d'un personnel spécialisé prélevé sur chacun des secteurs, de façon que des services complets puissent être fournis aux Etats membres de la région couverte par le bureau. La nouvelle politique de rotation du personnel facilitera ce processus. Pour le moment, les bureaux nationaux des pays du groupe E-9 ont été maintenus en place, de même que d'autres desservant des pays qui se trouvent dans des circonstances exceptionnelles, ceci étant, bien sûr, sujet à réexamen.

Je dois souligner que je n'aurais pu mettre en pratique les principes approuvés par la Conférence générale il y a deux ans si je n'avais bénéficié de l'appui, de l'engagement et de la coopération de vous-mêmes, les Etats membres. J'ai particulièrement apprécié la compréhension témoignée par les pays qui ont accepté, au nom du bien commun, la déception représentée par la fermeture d'un bureau. Permettez-moi d'exprimer encore une fois à ces pays mes remerciements sincères et de m'engager à n'épargner aucun effort pour que l'action de l'Organisation dans vos pays n'en souffre pas.

L'introduction d'outils de gestion modernes destinés à rendre l'UNESCO plus apte à répondre aux besoins des Etats membres a été un autre objectif de la réforme de la gestion. Cette entreprise a nécessité la pleine utilisation des ressources offertes par l'informatique moderne. Les deux premiers projets - l'un a trait au programme et au budget et l'autre aux finances et à l'administration - ont avancé conformément au calendrier prévu et il nous reste à lancer la troisième composante, qui concerne la gestion des ressources humaines et qui n'a pu voir le jour plus tôt en raison du manque de ressources financières.

La même pénurie de moyens financiers a depuis trop longtemps affecté la maintenance et la rénovation des bâtiments du Siège. Certaines réparations essentielles ont récemment été entreprises, mais le vrai travail commencera au cours du prochain exercice biennal avec la mise en oeuvre effective de la première phase du Plan Belmont. Nous devons, toutefois, anticiper les besoins de la deuxième phase et, pour cela, l'appui et la coopération des États membres sera nécessaire. Au-delà de notre devoir de préserver les structures essentielles des bâtiments, cette entreprise est vitale pour créer un environnement au sein duquel notre personnel puisse travailler avec une efficacité et une motivation accrues.

Ceci m'amène à parler de la partie de notre Secrétariat qui revêt la plus grande importance : le personnel. Depuis le tout début, comme vous le savez, j'ai décidé de mener mon programme de réformes de l'intérieur, reconnaissant par là les formidables ressources d'énergie, d'idéalisme et de conviction qui existent à l'UNESCO. Les deux années écoulées ont confirmé le bien-fondé de cette appréciation initiale.

En retour, le personnel mérite ce qu'il y a de mieux. Beaucoup a déjà été fait pour réformer nos politiques de personnel de façon à ce que l'environnement de travail se caractérise par une atmosphère de responsabilité, de transparence, d'équité et d'harmonie. Nous avons encore un long chemin à parcourir. Le recrutement, l'amélioration de la répartition géographique, la formation, le rajeunissement, le développement des carrières, la rotation et la mobilité, l'évaluation et la notation, la résolution des conflits sont autant de sujets actuellement à l'étude. Un certain nombre de propositions d'amélioration seront mises en oeuvre durant le prochain exercice biennal. En ce qui concerne l'un de ces aspects - la répartition géographique - je voudrais réitérer ma détermination d'améliorer la situation. Des progrès sont déjà observés.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au moment de conclure, je vous demanderai de contempler le spectacle gai et coloré offert par le déploiement de drapeaux nationaux devant lesquels je vous parle, puis de regarder autour de vous la grande diversité qui caractérise notre assemblée.

Cette salle et les couloirs par lesquels on y accède ne sont jamais aussi animés et accueillants qu'en ce moment, avec une telle multiplicité de langues et de religions, de croyances et de coutumes, de différences et de similitudes. Mais ce qui compte surtout, c'est que nous sommes ici, tous ensemble.

En cette époque d'angoisse, efforçons-nous de puiser notre force dans cette présence commune et de mobiliser toutes nos énergies pour faire avancer le débat sur certains des problèmes les plus brûlants de l'actualité. Nous aurons alors rempli notre mission : montrer au monde comment l'UNESCO constitue un lieu privilégié de sage réflexion et de dialogue prenant appui sur des valeurs partagées.

Le leitmotiv de mon allocution d'aujourd'hui - apprendre à vivre ensemble dans un monde de diversité culturelle - traduit bien la variété et la richesse de la tâche qui nous attend. Par le biais de nos circuits de coopération internationale et à travers les thèmes qui inspirent nos programmes et nos actions, il apparaît que l'objectif "apprendre à vivre ensemble" que s'est fixé l'UNESCO s'inscrit bien dans le processus plus vaste visant à humaniser la mondialisation. La voie à suivre est toute tracée.